

## Procès-verbal de la réunion du comité d'entreprise du 27 Janvier 2014

Le comité d'entreprise a siégé en réunion plénière le 27 Janvier 2014, à partir de 14h00, sous la présidence de Mme Bénédicte MARTIN, présidente du Directoire de Centrale Innovation. Cette réunion s'est tenue par visioconférence, au siège social de la société pour les salariés basés à Ecully et à l'Ecole Centrale de Nantes pour le salarié basé au sein de l'établissement de Nantes.

*Etaient présents :*

- La Présidente : Bénédicte MARTIN
- Les membres titulaires : Jean-Christophe ABRY, Michel LABROUSSE, Odile VITALI
- Les membres suppléants : Jocelyne GIRODON

*Etait invitée*

Marie DECOUZ

### 1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 16 Décembre 2013

Le procès-verbal a été reçu par l'ensemble des membres. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

### 2. Informations sur les entrées de commandes, facturations et trésorerie de la société : premier bilan provisoire de l'année 2013

Bilan définitif de l'exercice 2013 :

- Carnet de commandes : 9 800 000€ (dont 500 000 de retour Carnot)
- Carnet de négociation : 5 300 000€
- Facturation : 8 100 000€, au-dessus des années précédentes
- Trésorerie reste à un très bon niveau

2013 a été une excellente année.

### 3. Bilan sur la première année de mise en place du Compte Epargne Temps

12 personnes ont utilisé le CET en 2013, dont 2 basées au sein de la structure.

En moyenne les personnes ont déposé 7.85 jours sur le CET.

Il est désormais possible de visualiser le compte CET sur la plateforme EURECIA. Un bilan individuel sera présenté au mois de Mars 2014 auprès de chaque personne concernée.

De plus, la Direction rappelle que les formulaires de CET doivent contenir toutes les informations utiles pour leur enregistrement. Les demandes non complétées ne seront plus acceptées passé le délai indiqué.

**4. Mise en place d'une réflexion sur les reliquats de contrats arrivés à échéance en fin d'exercice : quel processus de réflexion peut être mis en place ? Quelles pistes sont envisagées ?**

Les conseils de Centrale Innovation ont été consultés. Il existe plusieurs possibilités d'utilisation de ces soldes :

- Retour vers les établissements au cours du contrat, suivant certaines conditions,
- Constatation d'un bénéfice pour chaque contrat qui sera soumis à l'impôt (et participation aux salariés) :
  - Ce bénéfice peut être affecté aux réserves et l'utilisation des réserves doit être faite uniquement dans l'intérêt de l'entreprise (i.e. pour son activité de gestion des contrats de recherche, comme les salaires des chercheurs C-Innov en CDI par exemple)
  - Ce bénéfice peut faire l'objet d'un versement de dividendes aux actionnaires (au prorata du nombre d'actions)

Comme cela se fait actuellement, la traçabilité des origines de ces budgets sera assurée et les personnes responsables de chacun de ces contrats seront clairement identifiées.

Il est prévu que la Direction de Centrale Innovation aille rencontrer les DUR, puis les responsables scientifiques de Lyon, Nantes et Marseille afin de donner des informations sur la société, rappeler ces règles fiscales et les outils pour utiliser au mieux les crédits gérés par C-Innov.

Jusqu'à l'an dernier, quasiment aucun bénéfice n'était constaté. Lors de l'exercice 2012 un bénéfice a été constaté au sein d'un laboratoire. En 2013 le bénéfice sur contrats sera le plus faible possible.

**5. Revalorisation des personnels permanents : avis du Directoire ? Possibilité de maintien du salaire net pour l'année 2014 ? Effet de l'insertion de la part patronale des cotisations mutuelles dans le salaire net imposable ?**

Ce point a été abordé lors de la réunion du Directoire du mois de Décembre 2013 qui a souhaité plus d'informations. Un dossier sera présenté lors du Directoire du 30 Janvier.

Le maintien du salaire net est garanti pour 2014, malgré une augmentation des cotisations.

La loi de finance 2014 (entrée en vigueur le 2 janvier 2014) soumet à l'impôt sur le revenu la contribution de l'employeur à la mutuelle, la part patronale de la mutuelle est donc à réintégrer dans le salaire net imposable à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2013, soit environ 73€ par mois, ce qui représente environ 876€ de montant annuel. La fiche de paie du mois de Décembre est donc fautive en ce qui concerne le net imposable annuel. Une fiche d'information sera insérée dans le bulletin de salaire du mois de Janvier afin de préciser le montant net imposable à déclarer.

## **6. Quelles sont les utilisations prévues des financements obtenus via le CICE ?**

Le montant reçu par Centrale Innovation sera de 72 896€, correspondant aux masses salariales éligibles suivantes :

- Lyon : 1 243 606€
- Nantes : 518 814€

Le plan d'utilisation devra être présenté afin de pouvoir récupérer cette somme. Différentes pistes sont envisagées par le Directoire :

- Entrée au capital de start-ups
- Embauches de personnels
- Amélioration des outils informatiques

Des augmentations de salaires ne sont pas prévues dans le cadre du CICE.

## **7. Etude d'une possibilité d'évolution du régime horaire pour les salariés C-Innov des laboratoires**

Si des modifications de régime horaires sont mises en place dans les laboratoires, la règle doit être la même pour les CDI et les CDD, ce qui risque de poser des difficultés, notamment en ce qui concerne la prise des congés pour les contrats de courtes durées. Cela risque également de surenchériser le coût des personnels en CDD pour les laboratoires.

Une autre piste envisagée afin d'équilibrer le nombre de jours de congés entre les personnels des différents statuts est le mode d'acquisition du nombre de jours d'ancienneté, à savoir réduire le nombre d'années d'ancienneté pour bénéficier des jours d'ancienneté.

Il faut étudier en détails les conséquences de mesures éventuelles.

## **8. Astreintes de salariés C-Innov (cadre réglementaire, modalités techniques et financières)**

Les principales personnes concernées sont situées au site du SEMREV à l'Ecole Centrale de Nantes. Une discussion aura donc lieu avec les personnes de ce site et les responsables de l'Ecole Centrale de Nantes le Mardi 4 Février 2014.

## **9. Mise en place d'un CHSCT pour l'établissement de Lyon sur 2014, retour sur la visite de l'inspectrice du travail du 11 Décembre 2013**

L'inspectrice du travail a donné son accord pour modifier la composition du CHSCT, à savoir 2 membres du collège Agents de maîtrise, Ingénieurs et Cadres et 1 membre du collège Ouvriers, Employés.

L'inspectrice, qui avait un doute sur le champ d'action relatif à la mise en place du CHSCT, a finalement retenu le périmètre de l'établissement (et non de l'entreprise). L'élection des membres du CHSCT aura lieu à l'issue de cette réunion.

## **10. Questions diverses**

- Feuilles de temps : de nouvelles feuilles d'activité ont été mises en place au sein de Centrale Innovation et seront envoyées aux personnes concernées. Il est prévu de mettre en place un nouvel outil au cours de l'année 2014

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 15h30.

La prochaine réunion du CE aura lieu le ***Mercredi 26 Février 2014 à 09h00.***

A Ecully, le 27 Janvier 2014,

Jean-Christophe ABRY  
Secrétaire du CE Centrale Innovation

